

## Séance du 27 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 27 septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

**Etaient présents** Mesdames Claire CHASTAN, Samira BERMOND, Pauline RICHON et Patricia VIOLET, Messieurs Pascal KEINBORG, Philippe PATRY et David BERNARD.

**Etaient absents excusés** : Madame Frédérique LECOINTE qui avait donné procuration à Monsieur David BERNARD, Monsieur Christian DELEBARRE qui avait donné procuration à madame Patricia VIOLET et Monsieur Timothée GAILLARD qui avait donné procuration à Mme Claire CHASTAN.

**Secrétaire de séance** : Madame Claire CHASTAN

### **Ajout de points à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Création d'un poste d'adjoint administratif

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

### **La FABREGO : Approbation de l'Avant Projet Sommaire et demande de subvention au Département**

Monsieur le Maire rappelle que, en vertu des délégations qui lui ont été accordées, il est habilité à demander des subventions aux financeurs sans passer par une délibération du Conseil Municipal. Il doit néanmoins rendre compte de ses décisions.

L'APS de La Fabrego est à nouveau présenté, quelques modifications ayant été apportées par rapport à la séance du 6 septembre dernier.

Concernant le coût prévisionnel de l'opération, il est estimé comme suit :

- Espace associatif / passerelle / ascenseur : 213 000 €
- Espace coworking : 228 100 €
- Provision pour imprévus : 44 110 €
- Provision pour conjoncture économique : 44 110 €
- **Total travaux : 529 320 €**
- Autres frais : 113 936 €
- **Montant total de l'opération : 643 256 € HT**

Il a été finalement décidé d'englober l'option « reprise de la toiture de la boulangerie, création d'un toit-terrasse » dans le chiffrage de base.

Monsieur le Maire rappelle également que les demandes de subvention au Département doivent être déposées avant le 30 septembre. La partie « Espace associatif / passerelle / ascenseur » est éligible aux aides du Département, soit un montant prévisionnel de travaux de 213 000 euros HT, plus les frais de maîtrise d'œuvre, études et diagnostics correspondants.

### **Création d'un poste d'adjoint administratif**

Monsieur le Maire explique que Benjamin DUMAS, actuel secrétaire de mairie, nous a informés qu'il quitterait son poste le 31 décembre 2021. Il convient donc de s'occuper dès à présent de recruter la ou les personnes qui le remplaceront.

Or, le nombre d'heures actuellement allouées à ce poste (19h30) étant probablement insuffisant, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de 25 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif de catégorie C de 25 heures hebdomadaires

AUTORISE le Maire à signer tout document utile à l'exécution de cette décision

Séance levée à 19h30